



Allocution du Général Youssoufa Mamadou Maiga Président de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites à la 13ème assemblée des Etats parties à la convention sur les Mines Antipersonnel.

GENEVE DU 02 AU 06 DECEMBRE 2013

Mr le président, distingués participants ;

Prenant la parole pour la première fois, permettez moi de vous adresser mes meilleures salutations pour la responsabilité confiée à vous pour conduire nos travaux.

Mr le président

Le Niger a ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel le 23 mars 1999 et la Convention est entrée en vigueur pour le Niger le 1er septembre 1999.

Le Niger était parmi les premiers pays signataires de ladite Convention. Dans son premier rapport de transparence, remis, au titre de l'article 7 le 28 février 2000, le Niger avait déclaré au titre de l'article 5 avoir sur son territoire des zones où la présence de mines antipersonnel était soupçonnée, consécutivement à quelques accidents de mines enregistrés, pour la plupart pendant et après la rébellion armée des années 1990-2000.

Au titre de l'article 5 de la Convention le Niger avait jusqu'au 1er septembre 2009 pour confirmer ou non la présence de mines antipersonnel dans les zones indiquées et si avérée détruire toutes les mines antipersonnel qui s'y trouvaient

Mr le président,

Il a fallu juin 2011, que suite au changement de la situation sécuritaire après le conflit dans le Nord du pays et à la crise libyenne, nous avons diligenté une mission d'évaluation qui a révélé la présence d'un champ de mines dans la partie nord de la région d'Agadez, précisément dans le département de Bilma (Dirkou) sur le poste militaire avancé de Madama. La surface de ce champ de mines est estimée à 2,400 mètres carré.

En dehors de la zone de Madama minée, nous avons mentionné, des zones comme Achouloulouma, Orida, Enneri et Blaka soupçonnées minées, le Niger n'a pas encore découvert d'autres zones supplémentaires.

Mr le président,

Compte tenu de certains défis que nous avons évoqués lors de l'atelier conjoint UA-CICR du 5 au 7 mars 2013 sur le relevé des principaux défis de la dépollution dans les délais prescrit par la convention d'Ottawa et la Convention sur les armes à sous munition à la commission de l'Union africaine, il ne nous a pas été possible de déminer la zone de Madama. Il ne nous a pas été possible non plus de confirmer ou d'infirmer à travers une étude technique la contamination des zones soupçonnées minées décrites ci-haut d'ici cette 13^{ème} assemblée des Etats Parties.

C'est pourquoi, le Niger a présenté une demande de prolongation de délai jusqu'au **31 décembre 2015**.

En préparation du travail qui lui reste à accomplir le Niger a pris les mesures suivantes :

- Etablissement des Normes Nationales conformément aux NILAM
- Formation et recyclage des démineurs
- Formation et déploiement de 8 relais communautaires pour la sensibilisation de la population
- L'installation IMSMA et la formation des agents utilisateurs planifiées en juillet 2013
- Planification d'un programme spécifique sur deux ans (2014-2015) pour la dépollution de Madama et la confirmation ou infirmation des autres zones où la présence de mines antipersonnel est soupçonnée ainsi que leur déminage/dépollution si le minage est avéré.

Dans cette perspective, le Niger a déposé en collaboration avec Handicap International un dossier d'étude technique dans la zone de Kawar auprès de l'Union Européenne.

Mr le président,

Nous tenons ici à relever le travail remarquable fait par le groupe d'analyse sur la requête de la demande de prolongation adressée par le Niger, et nous

nous engageons à mettre à jour les informations requises pour une meilleure compréhension de la situation du Niger.

Mr le président,

Permettez avant de finir, d'adresser notre remerciement à l'unité d'appui pour le concours apporté à la rédaction de notre demande de prolongation et demander aux partenaires techniques et financiers de nous accompagner pour qu'ensemble nous puissions relever les défis de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa au Niger,.

Je vous remercie